

LES MARTRES-SUR-MORGE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 17 NOVEMBRE 2020 A 19H00

Présents : Eugène CHASSAGNE, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA, Luis CRESPO, Marie-France LABBE, Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT.

Signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation de deux référents « Patrimoine »
- Demande de subvention auprès de la Région

Accord du conseil municipal.

1. Bail Télédiffusion De France

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges qui ont eu lieu avec Télédiffusion de France. Un accord de principe a été donné lors de la réunion du 20 octobre dernier en vue de finaliser la convention qui régira les rapports entre la commune et TDF.

Ce bail concernant la parcelle YC n° 70 au lieu dit « Les Radiots », après étude, est soumis à l'approbation du conseil municipal. A l'unanimité moins une abstention, Monsieur le Maire est autorisé à signer celui-ci.

2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Depuis janvier 2018, la Communauté d'Agglomération « Riom Limagne et Volcans » est compétente en matière de documents d'urbanisme, sur l'intégralité du territoire. Par délibération du 26/03/2019, RLV a prescrit l'élaboration de son PLUi. Les objectifs de cette élaboration sont articulés autour de trois grandes orientations :

- Mettre en place une stratégie territoriale fédératrice
- Appuyer la stratégie territoriale sur la diversité des paysages comme source d'attractivité
- Renforcer l'armature territoriale à travers les centralités

Le PADD s'articule autour de trois axes stratégiques déclinés en orientation :

- Un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités
- Une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie
- Des actions transversales permettant de faire face au changement climatique.

L'ensemble de ces points a été détaillé aux membres du conseil municipal et n'a soulevé aucune objection.

3. Réglementation sur les murs de clôture

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limagne d'Ennezat, régissant les règles en matière d'urbanisme de notre commune, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 04/06/2019.

Depuis l'entrée en application de la réforme de l'urbanisme le 01/10/2007, il a été supprimé l'obligation de déposer une déclaration préalable pour la réalisation de clôtures. Toutefois, l'article

R 421-12 du Code de l'Urbanisme stipule qu'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture peut être imposée par une décision du conseil municipal.

Au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures, les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. Une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra à Monsieur le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du PLUi ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre les murs et clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

4. Renouvellement d'un contrat CDD d'agent technique

Le poste d'adjoint technique non titulaire créé le 06/11/2019 à 21/35ème arrive à son terme. Monsieur le Maire propose de le renouveler à compter du 06/11/2020 pour une durée d'un an

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler ce contrat CDD.

5. Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

La Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) de Riom Limagne et Volcans est composée notamment de représentants des communes membres de RLV, à raison d'un titulaire et d'un suppléant. Cette commission a uniquement un rôle consultatif sans pouvoir décisionnel et assure essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble en matière d'accessibilité.

Les représentants pour notre commune :

- Monsieur Christophe KLONOWSKA - titulaire
- Monsieur Laurent RENAULT – suppléant

6. Commission Patrimoine de Riom Limagne et Volcans

La Commune doit désigner un référent « Patrimoine ». Celui-ci peut être un élu ou un président d'association. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Etienne ROLLAND en qualité de référent.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour rappel, la déléguée « Patrimoine » à Riom Limagne et Volcans pour représenter notre commune est Madame Aurélie CHAMPION.

7. Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du Bonus Relance 2020-2021, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional avant février 2021, et propose aux élus de constituer une demande pour aménager trois appartements au sein du bâtiment « ancienne mairie »

Suite aux échanges entre les conseillers, l'autorisation est donnée à Monsieur le Maire, pour établir ce dossier.

L'autorisation est donnée à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Nous avons appris, à la suite d'une réunion qui s'est tenue le 24 octobre dernier après l'office religieux au sein de l'église des Martres sur Morge, qu'une décision avait été prise par le prêtre modérateur de notre paroisse. Celle-ci annonce la fermeture éventuelle de notre église à compter

de janvier 2021, faute de personnes pour l'entretenir ou pour la préparer avant les messes. Par fermeture, il entend de ne plus tenir d'office comme les messes, les baptêmes, les mariages ou enterrements... Il faut noter qu'à aucun moment la commune a été officiellement avertie de cette mesure, ne tenant pas compte de son rôle dans l'entretien ou dans les investissements -déjà réalisés ou à prévoir- pour accueillir le public dans cet édifice.

Cette décision est suspendue à la possibilité d'avoir un groupe de personnes plus conséquent pour s'occuper de notre bâtiment patrimonial.

Ce groupe n'a pas de vocation religieuse. Il s'agit simplement de répondre à un besoin ponctuel pour continuer à faire vivre notre église. Une fois constitué, une rencontre avec le prêtre modérateur de notre paroisse serait judicieuse pour lui montrer notre bonne volonté.

Nous demandons aux personnes qui seraient intéressées pour s'occuper de notre église de se faire connaître rapidement auprès de :

- Mme CHAMPION Aurélie (conseillère municipale) : 06 28 22 60 64
- Mr ROLAND Etienne (président de l'Association « Les Amis du Patrimoine ») :
06 07 37 70 80

Grâce à cette mobilisation, nous espérons continuer à vivre des moments de vie, qu'ils soient emprunts de tristesse ou de bonheur, certes, mais des moments où le vivre ensemble cher aux Martrois et Martroises perdure.

- Le conseil municipal a fait l'acquisition de masques pour les enfants de l'école (2 par élève). Ils ont été distribués par les instituteurs.
- CCAS : en raison de la crise sanitaire que nous connaissons, le Centre Communal d'Action Sociale n'a pu organiser de repas de fin d'année. Afin d'atténuer les effets de cette pandémie et avoir un petit moment de chaleur, un lot de gourmandises chocolatées sera distribué prochainement par les membres du C.C.A.S. à chaque personne de plus de 65 ans. Nous espérons que cette distribution sera l'occasion d'un échange bref mais joyeux pour oublier cette période inédite.

La cérémonie des vœux du maire se déroulant habituellement fin janvier, elle est, elle aussi, annulée pour les mêmes raisons. La municipalité adressera une carte de vœux aux habitants.

- Cette période INEDITE nous rappelle que la proximité peut être une richesse à exploiter. Nous vous remercions de soutenir les commerces et artisans locaux, toujours présents malgré des conditions de travail difficiles et extraordinaires. Votre soutien contribue à une vie locale dynamique.

Fin de la réunion à 22 heures.

Le Maire
E. CHASSAGNE



*LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE*

